

Pôle communication

Mardi 10 novembre 2020



# **INFO PRESSE**

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, le gouvernement a pris, lors de la séance de collégialité de ce mardi 10 novembre, plusieurs nouvelles décisions.

### Prolongation de la limitation des vols internationaux

- Pour éviter la propagation du Covid-19 en Nouvelle-Calédonie, la programmation des vols internationaux au départ et à destination de la Nouvelle-Calédonie reste limitée jusqu'au 31 juillet 2021, sauf évolution favorable de la situation mondiale d'ici là.
- Le gouvernement maintient une liaison aérienne hebdomadaire (en moyenne) depuis la métropole *via* Tokyo, ainsi que depuis Sydney pour les évacuations sanitaires. La gestion de ces vols est assurée par le centre opérationnel du gouvernement (PCO). La planification de ces vols est contrainte par la capacité d'accueil en quatorzaine hôtelière obligatoire à l'arrivée.
- Toutes les personnes\* (étudiants en fin de cursus, particuliers et professionnels) qui souhaitent venir ou revenir en Nouvelle-Calédonie pour un besoin impérieux, qu'elles détiennent ou non un billet d'avion et/ou une réservation, doivent remplir le <u>formulaire de recensement</u> disponible sur le site du gouvernement.
  - \* À l'exception des passagers en provenance de Wallis-et-Futuna, des personnels navigants de cabine et des professionnels de santé qui accompagnent les évacuations sanitaires.
- Des rotations ponctuelles vont être affrétées dans la zone Pacifique pour permettre aux résidents calédoniens, polynésiens et vanuatais de rejoindre leurs familles : départ de Nouméa à destination du Vanuatu le 11 novembre, retour à Nouméa le 12 novembre ; départ de Nouméa à destination de la Polynésie française le 2 décembre, retour à Nouméa le 3 décembre.



### Étudiants

- Les étudiants calédoniens qui se trouvent actuellement en Métropole sont invités à rester où ils se trouvent afin de respecter les mesures de confinement de la population en vigueur sur le territoire métropolitain. En cas de difficultés, ils peuvent contacter la Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris, actuellement fermée au public, mais dont les services restent opérationnels. Le Service étudiant continue d'accueillir toutes les urgences étudiantes par téléphone au 01 42 86 70 23 ou au 01 42 86 70 01 ou au 07 78 47 00 67.
- Les étudiants en fin de cursus en Métropole qui souhaitent rentrer en Nouvelle-Calédonie doivent remplir le formulaire de recensement disponible sur le site du gouvernement. Leur retour en Nouvelle-Calédonie fait l'objet d'une attention particulière du PCO.

## Extension de la quatorzaine payante aux particuliers

- La quatorzaine hôtelière mise en place par l'hôtel Beaurivage, dans le respect du protocole sanitaire établi par la direction des Affaires sanitaires et sociales (DASS), est maintenue. Les entreprises qui souhaitent faire venir, à leur frais, des professionnels indispensables à la vie économique de la Nouvelle-Calédonie, peuvent contractualiser avec cet hôtel.
- Le gouvernement a acté l'extension de ce dispositif de quatorzaine hôtelière payante, proposée par l'hôtel Beaurivage, aux particuliers qui souhaitent venir ou revenir en Nouvelle-Calédonie pour un besoin impérieux. Les modalités d'accès à cette prestation seront précisées prochainement.
- Le protocole court séjour, dédié aux professionnels indispensables à la reprise de la vie économique ou ayant des spécificités non présentes sur le territoire, est maintenu.

### **Approvisionnement**

- Six vols de fret supplémentaires en provenance de Tokyo sont programmés, à raison d'une rotation par semaine, entre le 25 novembre et fin décembre. Ils permettront d'acheminer les marchandises selon le schéma de priorisation mis en place par le gouvernement : médicaments et fournitures pour les établissements de soins, matériel et outillage nécessaires au dépannage des chaînes de production, fret postal, denrées alimentaires périssables, etc.
- Ces rotations supplémentaires exceptionnelles avant les fêtes de fin d'année, qui représentent une dépense de 138 millions de francs, visent à soutenir le commerce local et à résorber le retard pris (environ 60 m³ de marchandises sont actuellement en attente à l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle). Pour mémoire, début octobre, un vol Air Calin affrété spécialement jusqu'à Paris avait permis de transporter 128 m³ de marchandises (environ 13 tonnes), dont plus de 90% de fret médical, jusqu'en Nouvelle-Calédonie.



#### **Contacts utiles**

- Toute situation d'extrême urgence doit être signalée auprès du centre opérationnel du gouvernement par mail à <u>arriveedepartnc@gouv.nc</u>
- Les questions concernant les évacuations sanitaires doivent être adressées à la CAFAT : Dr Bruno Glasman, tél. 25 58 08, <u>bglasman@cafat.nc</u>
- Les questions relatives au fret doivent être envoyées par mail à <u>pcofret@gouv.nc</u>
- Pour toute information concernant les courts séjours des professionnels (30 jours maximum en Nouvelle-Calédonie), écrire à <u>pcofret@gouv.nc</u>

### **Rappels**

• Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire (articles 10 et suivants, et article 55) stipule que :

"Sont interdits, sauf s'ils sont fondés sur un motif impérieux d'ordre personnel ou familial, un motif de santé relevant de l'urgence ou un motif professionnel ne pouvant être différé, les déplacements de personnes par transport public aérien entre, d'une part, la Guyane, Mayotte, la Polynésie Française, la Nouvelle-Calédonie ou Wallis-et-Futuna et, d'autre part, tout point du territoire de la République".

• Toutes les informations relatives aux arrivées et aux départs de Nouvelle-Calédonie sont disponibles sur le <u>site du gouvernement</u>, gouv.nc/coronavirus

\* \*